

MODELE DE L'ATTESTATION DE VISA DES ETATS FINANCIERS

**SOCIETE X**

**ATTESTATION DE VISA DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE SYNTHÈSE**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 20XX**

**Madame/Monsieur XXXX**

Fonction

**SOCIETE**

Adresse

En exécution de la mission de délivrance du visa des états financiers annuels de synthèse qui nous a été confiée par l'entité XXXXXXXXXXXXXXX, suivant la lettre de mission en date du YYYYY, nous avons établi la présente attestation conformément aux dispositions de l'arrêté N° 1954 du 09/02/2018 fixant les modalités du visa des états financiers annuels de synthèse à déposer au Guichet unique de Dépôt des États financiers (GUDEF). Nous avons mis en œuvre les procédures décrites dans la norme professionnelle relative au visa des états financiers annuels de synthèse.

Les états financiers annuels de l'entité XXXXXXXXXXXXXXX au 31 décembre 20XX, visés par la présente attestation, comportent XX pages et se caractérisent par les chiffres clés suivants (en francs CFA) :

| Libellés                 | <b>31.12.20XX</b> |
|--------------------------|-------------------|
| Total Bilan              | XXXXXX            |
| Capitaux Propres         | XXXXXX            |
| Résultat Net             | XXXXXX            |
| Total Chiffre d'affaires | XXXXXX            |
| Total Produits           | XXXXXX            |

Conformément aux dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt économique (AUSCGIE), l'organe de direction de votre société est responsable de la bonne tenue des livres comptables et de la préparation de comptes réguliers et sincères, donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. Il revient aux organes de direction de votre société de définir, de mettre en œuvre et de superviser un système de contrôle interne approprié, ainsi que de mettre en place des mesures de sauvegarde des actifs, de prévention et de détection des irrégularités et fraudes.

La mission de délivrance du visa n'est ni une mission de présentation de comptes, ni de compilation de comptes, ni un examen limité, ni un audit et en conséquence, nous ne donnons aucune assurance sur les informations financières (ou non financières) que vous avez mises à notre disposition dans le cadre de la présente mission..

**À l'issue de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la vraisemblance, la cohérence d'ensemble, le caractère complet, l'unicité, l'homogénéité et la comparabilité des états financiers, dans le cadre du référentiel comptable applicable.**

**Date**

**Professionnel membre de l'ONECCA  
(signature)**